



## Compte-rendu du CSE Siège des 25 et 26 octobre 2022

**La direction de la sécurité sur la sellette après des impacts sur les vitres de la maison France Télévisions, la politique du carnet de chèques pour inciter les salariés à accepter d'être transférés à France Télé Studio et le SNJ qui demande un « Grenelle » de l'emploi à Franceinfo Canal 27 ! L'ordre du jour de ce CSE du Siège était très riche.**

**Voici tout d'abord le préalable du SNJ France Télévisions : « la coupe est pleine ».**

**Un texte qui a fait le buzz dans les médias à propos de l'avenir en pointillés d'Anne-Sophie Lapix. Pourtant, il ne se limite pas à cette question.**

**Lire le préalable : [La coupe est pleine](#)**

### **Le badge qui cache la forêt ?**

C'est le badge qui cache la forêt, celle des errements de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté, appelée D2S. Il faut désormais « badger » pour quitter le bâtiment Maison FTV, un gage de sécurité ou de flicage ? Dans tous les cas, le défaut d'information est évident. Les salariés du siège ont découvert par eux-mêmes cette nouvelle règle qui n'avait fait l'objet d'aucune information officielle.

Autre sujet sur lequel les élus auraient dû être informés : de probables tirs d'une arme à air comprimé récemment subis par le bâtiment Maison FTV. Un premier au 3ème étage avec un impact sur la vitre alors qu'un salarié était présent. Et c'est dans la presse que ces faits ont été mis au jour.

Le lendemain, au gré d'une visite sur les lieux de la CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail), on a appris l'existence d'un second tir similaire au sixième étage, une dizaine de jours plus tôt. Ni la D2S ni la police n'ont été alertées.

Vos élus trouvent cela scandaleux et l'ont fait savoir en séance en demandant à Muriel Sobry, directrice de la D2S de venir rendre des comptes au prochain CSE du Siège. Le président, M. Laurent Benhayoun, a accepté cette demande. Pour la délégation SNJ, « *c'est gravissime lorsqu'on est incapable de faire remonter des infos pareilles. On demande à la personne qui dirige ce service de prendre ses responsabilités* ».

D'autant que selon la CSSCT, un autre incident est survenu en juillet : l'intrusion d'une personne extérieure à l'entreprise, qui a passé la nuit à se promener dans les bâtiments du siège et dérobé des objets dans les bureaux avant de s'endormir dans une salle de repos. Des agents de sécurité ont été sanctionnés et la direction a demandé un audit pour faire toute la lumière sur ces faits. En toile de fond, une situation explosive gangrène le service, l'un des médecins de FTV évoque « *des problématiques de souffrance au travail de l'ensemble des cadres et des chargés de sécurité* ».

Des démissions, des arrêts de travail et des burn-out sont à déplorer dans un climat délétère, ajoute la CSSCT. Dans ce contexte « alarmant » au sein de la D2S et chez les agents de sécurité prestataires, une expertise pour risques graves a été votée à l'unanimité en CSE. Les élus, dont ceux du SNJ, ont mandaté le cabinet Technologia.

Lire la résolution adoptée à l'unanimité :

[Résolution CSE Siège point D2S Sécurité](#)

## **Empilement des projets, salariés à bout**

Les élus du CSE du Siège, parmi lesquels vos représentants SNJ, ont demandé l'arrêt de l'empilement des projets funestes, facteurs aggravants de risques psychosociaux !

Tempo avec la suppression des éditions nationales de France 3, TEPI ou le transfert de plusieurs émissions et de ses salariés vers la filiale France Télé Studio, Campus pour les déménagements à marche forcée sans oublier le CDE...

Des réformes à un rythme effréné qui « *brouillent les repères et proposent un avenir de plus en plus impersonnel et déshumanisé* », selon les termes du rapport de la CSSCT. « *Nous sommes effectivement très inquiets de l'état psychologique global de l'entreprise, et en particulier au Siège* » ont martelé vos élus SNJ. Le Syndicat National des Journalistes a déploré que « *l'on lance Tempo, alors qu'après Info 2015, la question des conflits au sein de la rédaction nationale entre ex-France 2 et ex-France 3 n'est même pas réglée* ».

C'est une forme de cri d'alarme qui est lancé à la direction : « *arrêtez de nous marcher dessus!* ».

Au sujet du transfert des émissions vers France Télé Studio, filiale à 100% de France TV SA, le rapport de la médecine du travail est très clair : « *De nombreuses visites à la demande des salariés ont eu lieu entre mai et octobre 2021, mettant en évidence le malaise lié au projet TEPI* ». « *Nous avons constaté une grande inquiétude, une forte anxiété, des troubles psycho-somatiques, des troubles du sommeil, des difficultés de concentration, le tout générant un mal-être important* » ajoute l'un des médecins. Des « *idées noires* » exprimées par certains à la tentative de suicide d'une salariée de Télématin, les dégâts en matière de santé sont énormes. La direction a-t-elle tiré les leçons du projet épisode 1 ou bien Tepi a-t-il été transformé en projet « *t'es pire* » ? L'objectif est toujours le même, faire baisser la masse salariale de France Télévisions SA, et la direction semble prête à tout pour y parvenir.

## **Transfert à France Télé Studio, la politique du carnet de chèques**

Le transfert annoncé de plusieurs émissions vers France Télé Studio (Télématin, Thalassa, Des Racines et des Ailes...) est loin d'avoir obtenu l'assentiment des salariés. Le taux de refus du personnel pour le premier projet était proche de 100% ont souligné vos représentants SNJ.

Aujourd'hui, le principe du volontariat est acquis, les salariés seront libres de faire leur choix entre détachement ou transfert. Le niveau des salaires sera maintenu mais partir à France Télé Studio, c'est lâcher la proie pour l'ombre. La direction opte donc pour la politique du carnet de chèques en proposant une prime de 15 000 Euros ainsi qu'un mois de salaire supplémentaire aux volontaires.

Des montants indécents, dignes de LVMH, alors que dans le même temps, l'augmentation générale des salaires (censée compenser une inflation de plus de 6%) n'est que de 1,2 % !

Selon un document de la direction, 64 salariés dont 34 journalistes sont potentiellement concernés. La première émission dont le transfert de la production est en cours pour la mise à l'antenne d'une nouvelle formule en septembre 2023 est Thalassa, qui compte 13 salariés parmi lesquels 10 journalistes.

La direction assure que l'ancienneté, désormais calculée sur la base de l'ancienneté France Télévisions et/ou carte de presse, sera maintenue. « *Les droits à congés et le nombre de jours travaillés applicables à FTV seront garantis par France Télé Studio, à titre individuel, à chaque salarié, par l'octroi de jours de repos supplémentaires* » selon les nouvelles dispositions. Un journaliste au forfait jours transféré à France Télé Studio continuera donc de travailler 197 jours par an, alors que la norme dans la filiale est de 218 par an.

Cela augure-t-il de futures procédures judiciaires venant d'employés de la filiale ? « *C'est au juge de décider si c'est discriminatoire ou pas* » concède Laurent Benhayoun, président du CSE du Siège.

Au sujet des jours pour événements familiaux, le barème est nettement défavorable à ceux qui choisiront de quitter FTV SA : trois jours seulement au lieu de cinq pour le décès d'un concubin par exemple. Les salariés transférés n'auront plus de Compte Epargne Temps (soldé lors du départ), l'accès au CI-ORTF leur sera désormais interdit, un vrai recul notamment pour celles et ceux qui ont des enfants.

Pour les salariés qui préféreront le détachement (des périodes de trois ans renouvelables?), leur manager restera celui de FTV SA, idem pour le RH, et le cadre de l'accord de 2013 ne bougera pas. Cependant,

le règlement intérieur sera celui de France Télé Studio car ils seront tous les jours dans les locaux de la filiale.

En résumé, cela promet une belle cacophonie... La direction n'exclut pas l'hypothèse d'un refus collectif de transfert. Dans ce cas, on serait tenté de dire... tout ça pour ça ?

## **Franceinfo, le SNJ demande un « Grenelle de l'emploi »**

La CGT qui a mis ce point à l'ordre du jour voulait-elle rouvrir un débat en trompe l'œil, destiné à faire émerger les conditions d'une signature? Autrement dit, pour donner le feu vert à la proposition de la direction : transférer les « chargés d'édition » (statut PTA) en grande souffrance sur des postes de « chefs d'édition spécialisés » (statut journaliste). « *Il ne suffit pas de donner une carte de presse pour régler tous les problèmes* », ont répondu vos élus SNJ.

La direction avance à petits pas, en espérant trouver une brèche parmi les syndicats. D'un côté, en acceptant cette discussion en CSE, une sorte de négociation qui ne dit pas son nom, et de l'autre, en maintenant à la signature l'accord jusqu'ici non paraphé pour la création de la fonction de chef d'édition spécialisé.

Interrogé par le SNJ, Frédéric Debains, adjoint au DRH de l'information chargé de la rédaction nationale et de France Info, tente de clarifier sa position en indiquant qu'il n'y aura pas de passage en force : « *la direction n'a pas la volonté de mettre en application un accord qui n'aurait pas été signé par la majorité des OS (organisation syndicales) représentatives* ».

Direction et certains syndicats se retrouvent alors, au moins sur un point, celui de mettre la charrue avant les bœufs.

Tout d'abord, la CGT demande de porter les effectifs à 13 chefs d'édition spécialisés alors que la direction souhaite les limiter à 11. Le montant sur la fiche de paie sera-t-il identique sachant que les chargés d'édition disposent d'éléments variables liés à leur statut de PTA et donc non transposables à celui de journaliste ? M. Debains garantit « *une rémunération brute annuelle au moins égale* ».

La direction maintient sa proposition de rythme de travail sur cinq jours permettant une période de préparation, alors que certains syndicats souhaitent garder la semaine de quatre jours.

Autre question, celle des passerelles vers le statut de reporter ou celui de responsable d'édition à la rédaction nationale pour les actuels chargés d'édition ? Le SNJ n'est pas contre la possibilité d'une reconversion, mais on ne peut pas former au métier de journaliste en seulement trois mois, comme compte le faire la direction. Ce serait une mascarade et en plus, une grave dévalorisation de notre profession.

Selon vos élus SNJ, pas question d'entrer dans une discussion de marchands de tapis. Le cœur du problème, c'est le sous-dimensionnement de cette chaîne depuis le début. Franceinfo ne tient que grâce à l'implication d'équipes en sous-effectif chronique, avec la valorisation du travail de la rédaction nationale, du réseau ultramarin, du réseau France 3, de l'INA... Combien de rédacteurs, de

JRI, de monteurs supplémentaires faudrait-il pour alimenter « le Tout Info » dans de bonnes conditions ? C'est LA question qui doit être abordée en priorité lors d'une conférence sur les effectifs de Franceinfo. La pseudo-négociation du jour était d'autant plus surréaliste qu'elle faisait fi du contexte ! Aucune mention du projet qui doit faire du canal 27 le centre névralgique de l'info nationale et du breaking news, selon les plans de la direction. Un remake de « Don't Look Up », la météorite qui va s'abattre sur la rédaction ainsi que sur Franceinfo portant un nom : Tempo.

Le SNJ a exigé de toute urgence une remise à plat de l'emploi à la chaîne info, une condition indispensable pour que votre syndicat accepte de voter un texte commun.

Lire la résolution sur les surchargés de FranceInfo :

[Résolution FranceInfo](#)

## **Premier bilan RCC, la rédaction se vide**

Des mois que le SNJ demande un bilan de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) !

La direction nous a donné en partie satisfaction avec des chiffres qu'il faut savoir décrypter. Officiellement, de fin mai 2019 à fin août 2022, la RCC se résume pour l'instant à 65 départs pour 64 recrutements chez les journalistes du siège. Circulez, il n'y a rien à voir, serait-on tenté de dire. Seulement voilà, le nombre de postes gelés n'a pas été fourni. Un élément qui pourrait changer la donne. Car certains de ces postes seront sans doute supprimés...

Et surtout, lorsqu'on regarde la situation de plus près, les départs cumulés (RCC, départs à la retraite ou autres...) s'élèvent à 125 pour 64 recrutements !!! Au final, l'écart est de - 61. Le taux de comblement n'est que de 51% chez les journalistes contre 92% côté Communication marketing et études, ou 80% pour les Programmes...

Cette première analyse montre que le SNJ avait vu juste. La rédaction se vide, la direction met en péril le travail de ceux qui restent avec une augmentation de la charge.

Selon le président du CSE du Siège, Laurent Benhayoun, ce premier bilan donne les comblements par des CDI, pas par des CDD. Au fur et à mesure des départs, les postes actuellement occupés par des CDD seront pourvus par des CDI, ajoute-t-il.

Impossible de savoir quel sera le taux de comblement en décembre 2022. D'ores et déjà, nous avons la preuve que le plan social permanent dont se vante Delphine Ernotte fait d'énormes dégâts. Le questionnaire du cabinet Cedaet que nous avons contribué à construire nous permettra de quantifier avec plus de précision, le degré de souffrance de la rédaction nationale.

## **DUERP, PAPRIACT à quoi sert la parole des salariés ?**

Management brutal, augmentation de la charge de travail et stress lié à la diminution des effectifs, conduite avec état de fatigue ...

Dormez braves gens, les documents d'évaluation et de prise en compte des risques professionnels ont tout prévu ! Les réponses à ces problèmes récurrents sonnent comme une évidence : respect du code du travail, relancer la communication auprès des managers sur l'auto-déclaratif des amplitudes horaires dans mon kiosque, rappel de la durée légale du forfait jours...

Mais de qui se moque-t-on ?

Tous ces points constituent normalement la base légale, Monsieur de Lapalice aurait pu en dire autant !!! Les DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels), ne sont pas rédigés de manière unilatérale mais conjointement avec les RH, salariés, élus, managers, rappelle le président de l'instance. Et le PAPRIACT (programme annuel de prévention des risques), concentre normalement, la mise en pratique par la direction des différents points. Cependant, ce système est en panne.

Un exemple : vos représentants SNJ ont rappelé qu'il avait fallu aller au conflit pour faire respecter les règles en matière d'horaires atypiques chez les journalistes en CDD de Télématin. On leur demandait illégalement de travailler jusqu'à 13 heures, parfois au-delà. Le Syndicat National des Journalistes est intervenu pour faire cesser ce qui relevait du travail dissimulé.

Avec Tempo, le funeste projet de suppression des éditions nationales de France 3, on est en train d'identifier à nouveau les ex-France 2 des ex-France 3... Où se trouve dans ces documents le risque discriminatoire en vue des futurs redéploiements envisagés ? Nulle part.

A propos de l'usage des moyens de transmission de type TVU Pack, aucune mention n'est faite au sujet du principe du volontariat.

C'est pourtant une règle posée par la note de service d'un ancien directeur de l'information (qui fait encore jurisprudence) ainsi que par l'accord collectif de mai 2013 : les définitions de fonctions ne prévoient pas leur utilisation pour des directs par exemple.

Le besoin de voyager en première classe pour faciliter le transport de matériel, éviter la perte ou vol caméras ou d'ordinateurs... un vœu des reporters absolument pas pris en compte par la direction.

En somme, ces documents sont un moyen trop souvent utilisé par la direction de France Télévisions ... pour se dédouaner. Et au bout du compte une parole des salariés qui ne sert à rien !

Service médical, prise en compte des urgences

Un JRI victime d'un AVC est récemment descendu au service médical... où on lui a pris la tension avant de le renvoyer dans son service, interroge un élu. Que s'est-il passé ? Difficile d'entrer dans les détails, secret médical oblige. Dans un premier temps, ce salarié s'est présenté pour un tout autre motif, un échange informel sur quelque chose de différent, explique le docteur Chena qui était en congés lors de cette consultation. Une déclaration d'AT (accident du travail) a été prise en compte, précise le médecin. En filigrane, la question du fonctionnement du service médical est posée. « *C'est un service autonome, dans nos missions on a le suivi des urgences, sur les horaires ouvrables du cabinet, les médecins sont ou ne sont pas présents mais les infirmières ont une formation parfaitement adaptée, certaines ont travaillé dans des services de réanimation* » explique le docteur Chena.

Le rapport administratif et financier de ce service fait état d'un effectif de trois médecins dont deux à temps plein, et l'un à temps partiel, ainsi que de cinq infirmières à temps plein. Le budget est à la baisse, de plus d'un million d'Euros en 2018, il passe à 843 713 Euros en 2021. Les missions des médecins du travail pour un effectif de 3523 ETP consistent notamment à « assurer les visites médicales des salariés des implantations parisiennes et la coordination avec les médecins du travail des services inter-entreprises des régions et d'Outremer ».

« *On a un rôle de prévention, d'alerte, on est force de proposition et de conseil, mais on ne va pas décider, la direction mène ses projets* » a conclu le docteur Chena.

Lire l'avis du CSE

[Avis du CSE Siège sur le point DUERP](#)

## **Tour de France, la direction amnésique ?**

De Copenhague aux Champs-Élysées, aucune trace des amplitudes horaires des journalistes qui ont couvert le Tour de France 2022 ? Le service des sports a-t-il omis de nous communiquer en CSE les véritables plannings « réalisés » lors des différentes étapes ? Pas le moins du monde.

Pour le SNJ, force est de constater et de déplorer que la direction continue de considérer que le forfait jour, c'est open bar !

Dans tous les cas, il y a défaillance de l'encadrement :

1/ qui n'a pas fait le rappel que nous lui avons demandé en direction des journalistes au forfait jour afin de les inciter à remplir Mon Kiosque.

2/ qui n'a pas informé les élus du CSE de ces auto-déclaratifs qui auraient permis de mesurer la réalité de la charge. Par ailleurs, en l'absence de ces données, il est impossible de savoir si l'accord collectif de 2013 a été respecté ou non.

Vos élus ont demandé à la direction de revoir sa copie en leur fournissant un tableau reflétant la réalité des horaires.

Paris, le 3 novembre 2022